

LA SOLLICITATION DE LA CNDP SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES :

1. VÉRIFIER

La CNDP est habilitée à conduire l'une ou l'autre des missions suivantes :

- la CNDP **conseille** à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage ou personne publique responsable **sur toute question relative à la participation du public au cours de l'élaboration d'un plan, programme ou projet.**

- **elle peut émettre un avis ou recommandation à caractère général ou méthodologique** de nature à favoriser et développer la participation du public).

2. PRÉPARER

→ **Contactez la CNDP en amont de votre sollicitation afin de mettre au point votre sollicitation formelle :**
saisine@debatpublic.fr

Patrick Deronzier, directeur : patrick.deronzier@debatpublic.fr, 01.44.49.89.58

3. SAISIR

Constitution du dossier de saisine :

→ **Un courrier de sollicitation adressé à la Présidente de la CNDP :**

→ **Un dossier annexe contenant les informations suivantes (environ 20 pages) :**

- Présentation du/des maître(s) d'ouvrage ou de la **personne publique responsable**.
- Contexte général de la demande et précisions sur le territoire éventuellement concerné
- **Objet précis de la demande** : quelle serait la mission du tiers neutre que la CNDP désignerait pour répondre à votre besoin ? Accompagnement dans la conception d'une démarche participative ? Suivi d'une démarche en cours ? Conseil en amont sur les outils et les méthodes à mettre en place ? Evaluation en aval d'une démarche ? Merci d'être ici le plus précis possible.
- **Calendrier** : planning prévisionnel de la démarche de participation ;
- **Uniquement dans le cas où votre demande porte sur un plan, projet ou programme, merci de préciser si possible :**
 - . Caractéristiques physiques et techniques
 - . Objectifs
 - . Impacts prévisibles et/ou envisagés sur **l'aménagement du territoire** et sur **l'environnement** et impacts socio-économiques (création d'emplois directs et indirects, retombées locales et nationales, etc.).
 - . Mettre en évidence la zone d'influence géographique et fonctionnelle du projet.
 - . **Etat d'avancement** de l'élaboration du projet, des études en cours et/ou à venir.
 - . Coût global estimatif et **sources de financement**.

Votre sollicitation formelle doit intervenir au plus tard **10 jours ouvrables avant la séance plénière**, qui se tient **chaque 1er mercredi pour être étudiée en séance plénière**. **Adresser** le courrier et le dossier de saisine **par voie numérique** : saisine@debatpublic.fr

La Commission décide de quelle procédure relève exactement la demande : soit une mission de **conseil**, soit une recommandation ou **avis dont la CNDP évaluera l'opportunité**. Elle désigne les tiers neutres chargé.e.s de la mission qu'elle mandate par une lettre de mission.